

## Point d'étape annuel : actions de prévention au risque inondation à Cannes Lérins

Depuis les pluies torrentielles meurtrières du 3 octobre 2015, David Lisnard a initié de nombreux dispositifs à l'échelle communale et intercommunale pour anticiper et limiter les risques majeurs, dont le risque inondation. Ce jeudi 1<sup>er</sup> octobre, le Président de l'Agglomération Cannes Lérins et Maire de Cannes a animé le traditionnel point d'étape annuel des actions de prévention en présence d'Anne Frackowiak-Jacobs, Sous-Préfète de Grasse, sur les mesures mises en place à Cannes Lérins afin de protéger les personnes et les biens pour réduire le risque inondation. Celles-ci se sont notamment concrétisées le 3 juillet 2020 par l'adoption du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), porté et impulsé par David Lisnard, qui a reçu un avis favorable et unanime de la Commission Mixte Inondation du Ministère de la Transition Ecologique. A l'issue de cette conférence de presse, une visite de terrain des travaux mis en œuvre sur le boulevard du Soleil, à Cannes-La Bocca, a été organisée.

*« Un objectif pragmatique, rationnel que nous partageons et qui se traduit par des actions concrètes de terrain, coordonnées et planifiées avec méthode : réduire au maximum les effets des inondations pour ne plus jamais avoir à déplorer de pertes humaines sur notre bassin de vie. »*

David LISNARD, Président de l'Agglomération Cannes Lérins et Maire de Cannes.

Après les intempéries du 3 octobre 2015, les épisodes pluvieux des 24 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2019 sont un douloureux rappel des risques majeurs auxquels le bassin de vie cannois a été confronté. Un seul objectif poursuivi par l'Agglomération Cannes Lérins : être efficace sur le terrain pour protéger les personnes et les biens grâce à la mise en œuvre, en étroite collaboration avec les communes membres, d'un plan d'actions global et cohérent. Celui-ci se décline en **trois axes d'interventions majeurs** :

- **être un territoire proactif dans la réalisation de travaux et d'opérations d'entretien** de grande ampleur, réparer et investir aux côtés des communes, nettoyer les vallons et cours d'eau, agir aux côtés des riverains grâce aux Déclarations d'Intérêt Général (DIG) ;
- **être un territoire pilote dans le renforcement et la systématisation de l'alerte** : accompagner les habitants et commerçants du territoire grâce aux diagnostics de vulnérabilité, sensibiliser les populations avec des initiatives dupliquées par d'autres agglomérations, telles que « Cannes Alerte » ou « Predict », développer des outils innovants d'alerte des crues éclair en tant que territoire de référence au niveau européen avec le projet « Risqu'eau » ;
- **être un territoire d'anticipation doté d'outils de planification et de prévention** au sein duquel la culture du risque est constamment développée, impulsée, encouragée.

Cinq ans après les tragiques inondations, les actions engagées sur le territoire intercommunal se traduisent par **des aménagements de sécurisation et d'entretien quantifiés, planifiés et adaptés aux réalités du terrain**, en complément des dispositifs d'accompagnement, d'alerte et de sensibilisation déployés de manière inédite sur territoire Cannes Lérins :

- **29 agents spécialisés en hydraulique** dont 5 spécifiquement dédiés aux opérations de débroussaillage des cours d'eau et vallons ;
- **59 zones et 52 ouvrages entretenus** avant et après chaque épisode pluvieux par l'Agglomération sur les cinq communes ;
- **257 km de vallons et cours d'eau publics nettoyés** ;
- **19,7 M€ d'investissement pour les travaux** ;
- **500 000 €/ an de prestations d'entretien externalisées pour les cours d'eau et vallons** ;

- **96,6 tonnes de déchets** naturels et d'origine humaine retirés des vallons et cours d'eau ;
- **871 300 m<sup>2</sup> de berges débroussaillées** ;
- **4 arrêtés préfectoraux de DIG obtenus** pour l'entretien des parties privatives de 7 cours d'eau et vallons ;
- **800 plaques « Ici commence la Mer »** posées sur tout le territoire de l'Agglomération dont 50 dans les écoles élémentaires. L'objectif : rappeler le cheminement des déchets de la terre à la mer afin que chacun prenne conscience de l'impact qu'il peut avoir sur son environnement immédiat ;
- **736 diagnostics de vulnérabilité réalisés à ce jour. Déploiement du dispositif d'accompagnement « Mayane » sur l'ensemble du territoire communautaire** (zones situées en aléa fort) avec l'ouverture de permanences à La Bocca, Mandelieu-La Napoule, Le Cannet et Mougins, en complément du local situé dans le quartier République à Cannes et prolongation de la gratuité du dispositif jusqu'en décembre 2020 ;
- **37 instruments de mesures** seront en place d'ici la fin d'année 2020, soit **15 installés de plus qu'en 2019** : 7 échelles de mesures (3 sur la grande Frayère, 1 sur la petite Frayère, 1 sur le vallon de la Foux, 1 sur vallon de Roquebillière, 1 sur le Riou de l'Argentière), 4 radars de niveau d'eau (la grande Frayère, la petite Frayère, vallon de la Foux et vallon de Roquebillière) , 3 caméras de surveillance des cours d'eau (communes de Cannes, du Cannet et de Mougins) ; 1 pluviomètre (la grande Frayère).

## 2020, une étape cruciale franchie pour le PAPI Cannes Lérins

Un avis très favorable et unanime a été donné lors de la présentation du PAPI au Comité d'Agrément du bassin Rhône Méditerranée à Lyon le 12 juin 2020 et à la Commission Mixte Inondation au Ministère de la Transition Ecologique à Paris le 3 juillet 2020. Cet avis enclenche un financement de la part de l'Etat à hauteur de 50% des dépenses, soit 28 M€ H.T., au titre de la prévention des risques naturels majeurs.

*« Pour un territoire comme le nôtre exposé aux crues éclair, avec la survenance d'intempéries successives très violentes en termes d'intensité et de soudaineté, l'approbation unanime de la Commission Mixte Inondation du ministère de la Transition Ecologique revêt un caractère particulièrement encourageant et constructif car elle confirme la pertinence d'une démarche que nous avons toujours souhaitée concertée, cohérente à l'échelle des bassins versants et proactive en termes de travaux de sécurisation. Elle répond à deux objectifs évidents communément partagés : la protection des habitants et la préservation de l'équilibre naturel de notre environnement, de nos cours d'eau et vallons, à très forte valeur écologique. L'engagement financier de l'État aux côtés de l'Agglomération Cannes Lérins est une reconnaissance de la qualité de plusieurs années de travail détaillé, soigné et intensif et va permettre de continuer à mettre en œuvre notre programme de protection de la population. » David LISNARD, Président de l'Agglomération Cannes Lérins et Maire de Cannes.*

Le PAPI Cannes Lérins, c'est :

- ✓ **145 millions d'euros HT prévisionnels, étalés sur 18 ans ;**
- ✓ **un premier PAPI estimé à 56 millions d'euros HT, de 2021 à 2026.**

Le plan d'actions en 5 points clés :

1. Des **travaux d'aménagements** des cours d'eau et vallons (sur *a minima* 3 PAPIs) ;
2. Des **travaux de réduction de vulnérabilité** du bâti : 0,7 M€ de diagnostics de vulnérabilité et 2,2 M€ de travaux en maîtrise d'ouvrage privé : les propriétaires bénéficient d'un taux de subvention bonifié à hauteur de 80 % de Fonds Barnier ;
3. Des actions de **sensibilisation de la population** (0,6M€ : campagnes de sensibilisation annuelles grands publics et scolaires, accompagnement établissements publics et privés avec les ambassadeurs du risque), de **renforcement du réseau de surveillance** (0,9 M€ : caméras, supervision...) ;
4. Un volet spécifique de réduction des ruissellements pris en compte dans **l'aménagement du territoire** (0,7M€ : Cartographie du ruissellement urbain, Schéma directeur des eaux pluviales, Guide pour les aménageurs) ;

5. **La préservation de l'environnement valorisée** à travers toutes les actions (0,8 M€ : limiter l'impact des réseaux d'eaux usées dans les vallons, favoriser une approche globale pour la préservation des espèces protégée, entretenir les cours d'eau et vallons en domaine privé).

## **Focus sur les travaux du boulevard du soleil à Cannes-La Bocca**

**Dans le prolongement de la conférence de presse, David Lisnard, président de l'Agglomération Cannes Lérins et Maire de Cannes, et Anne Frackowiak-Jacobs, Sous-Préfète de Grasse, ont réalisé une visite de terrain des travaux menés boulevard du Soleil. Ceux-ci consistent à :**

- 1- réhausser de 1,5 à 2 mètres la hauteur de l'ouvrage existant afin de renforcer la capacité d'engouffrement et de transfert des eaux pluviales dans la section située sous voirie face à l'entrée de la résidence MARE MONTE, située au numéro 50 du boulevard du soleil. Ainsi, un mur avec un parement en pierres sera construit et encre dans le talus de part et d'autre de l'ouvrage existant ;
- 2- réaliser une fosse de décantation des matières solides (gravas et embâcles) à l'arrière de l'ouvrage d'engouffrement afin de piéger les matières issues de l'érosion dans une fosse accessible et facile à nettoyer ;
- 3- modifier l'inclinaison et la forme de la grille de sécurisation de l'accès à la buse pour optimiser le piégeage des embâcles mais aussi la capacité de transfert de la canalisation vers l'aval du vallon du Devens ;
- 4- remettre en état et adapter les équipements de sécurité (clôture et rails de protection de la voirie) ;
- 5- créer un portillon d'accès et d'échelons pour faciliter l'exploitation et l'entretien de l'ouvrage.

**L'Agglomération Cannes Lérins va procéder à divers aménagements pour rediriger les eaux de ruissellement de la voirie vers le vallon du Devens avec :**

- 1- des travaux de terrassements et de recalibrage en maçonnerie des fossés de pied de talus situé en bord de chaussée sur le boulevard du soleil afin de capter les eaux de ruissellement et de débordement amont du vallon du Devens ;
- 2- des travaux de terrassements, de fourniture et de pose des canalisations, de transfert des eaux de ruissellement des fossés vers le vallon du Devens, pose des caniveaux de captage des eaux ;
- 3- des travaux de modification de la clôture du MARRE MONTE existantes afin de permettre aux eaux de ruissellement de la chaussée de rejoindre le vallon du Devens.

### Contacts Presse

Service Presse Agglomération Cannes Lérins : [presse@cannespaysdelerins.fr](mailto:presse@cannespaysdelerins.fr) / 04.97.06.41.41 / 04.89.82.27.45